Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LASCOL AKOC 1311

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LASCOL AKOC 1311

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Huile de coupe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LASCOL LUBRIFIANTS
Rue: 28 Avenue Carnot, BP 30038
Lieu: F-78290 CROISSY SUR SEINE
Téléphone: +33 09.80.52.18.73 Téléfax: +33 09.57.94.90.76
e-mail: lascol.lubrifiants@gmail.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant			15 - < 20 %
	265-159-2		01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
8042-47-5	Weißöle nach dab			15 - < 20 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
93820-57-6	Benzolsulfonsäuren, di-C10-18-alkyl Derivate,Calcium-Salze			1 - < 2,5 %
	298-637-4			
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H412			
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités			0,1 - < 1 %
	265-156-6		01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone (CO_2).
Monoxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de brouillard d'huile.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 Jahre / Years / Jaar

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes , il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	marron clair
Odeur:	caractéristique

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non applicable	
Modification d'état		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>280 °C	
Point d'éclair:	165 °C	DIN EN 57
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	10 vol. %	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,05 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,89 g/cm³	EN ISO 12185
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	23 mm²/s	ASTM D 7042

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant				
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	RAT		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	RABBIT		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l			
8042-47-5	Weißöle nach dab				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Ratte	OECD 401	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Kaninchen	OECD 402	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5000 mg/l	Ratte	OECD 403	
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rabbit		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Rabbit		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5 mg/l	Rat		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.
L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.
La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Weißöle nach dab					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD 203	

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets - Produit

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Néant

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Néant

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Néant

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Néant

Autres informations utiles (Transport aérien)

Néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; Huile de base - non spécifié, distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités

2010/75/UE (COV): <0,1

2004/42/CE (COV): <0,1

Information supplémentaire

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)